

L'ADPA approuvée comme nouveau membre de l'association SERMI

Communiqué de presse

Bruxelles, le 13 novembre 2025 - L'ADPA est accueillie par ses pairs au sein du SERMI, l'association chargée de gérer un système d'accès aux informations relatives à la réparation et à l'entretien des équipements de sécurité (SERMI), prévu par la législation européenne et supervisé par la Commission européenne.

L'AIRC, le CECRA, FIA et la FIGIEFA ont approuvé l'adhésion de l'ADPA en tant que membre à part entière de l'association SERMI à compter du 1^{er} janvier 2026. Compte tenu de la position centrale de ses membres dans la fourniture d'informations techniques sur le marché l'après-vente, et après avoir volontairement mis son expertise au service du déploiement du système SERMI dans l'Union européenne, l'ADPA avait demandé à obtenir ce statut afin de renforcer encore sa contribution à cet important mécanisme garantissant l'accès aux informations techniques liées à la sécurité.

En tant que membre à part entière, l'ADPA contribuera davantage au développement et à la gouvernance du programme SERMI, afin de garantir que les éditeurs de données puissent accéder et traiter en toute sécurité les informations nécessaires au diagnostic, à la réparation et à l'entretien des véhicules, en particulier les informations antivol aujourd'hui, et probablement d'autres informations sensibles demain.

L'ADPA se réjouit de contribuer aux travaux du SERMI, en collaboration avec les autres membres, afin d'atténuer les problèmes potentiels pour les « fournisseurs de services à distance » et leur impact sur leur capacité à fournir des informations techniques complètes aux ateliers indépendants. Elle apportera également son soutien aux efforts à long terme du SERMI visant à prévenir les utilisations abusives potentielles du système, qui pourraient entraîner des restrictions injustifiées pour le marché indépendant de l'après-vente automobile.

Michael Pedersen, Président de l'ADPA, a déclaré : « Nous croyons fermement au principe « Rien sur nous sans nous ». En tant que spécialistes de l'information technique pour le marché de l'après-vente automobile, notre adhésion à l'association SERMI envoie un signal fort au marché, à savoir que nous poursuivrons notre engagement à permettre aux ateliers d'accéder à l'information complète, fiable et abordable dont ils ont besoin pour exercer leur activité, garantissant ainsi leur clientèle. »

Jan-Willem van der Linden, Co-président de SERMI, a ajouté : « L'union fait la force. Il était tout à fait logique pour nous de rendre le SERMI encore plus représentatif du secteur en accueillant l'ADPA et ses membres, qui sont des pionniers dans la publication d'informations techniques et qui ont apporté et continueront d'apporter leurs connaissances et leur expertise pour renforcer encore davantage le programme. »

Pierre Thibaudat, Directeur général de l'ADPA, a conclu : « Grâce à la confiance des membres du SERMI, nous sommes désormais mieux à même de veiller à ce que cet instrument bien intentionné ne devienne pas un outil au service de pratiques anticoncurrentielles qui nuisent tant aux consommateurs qu'au marché de l'après-vente indépendante, et d'en faire le succès qu'il mérite d'être. »

Pour plus d'informations

Législation SERMI - [Commission Delegated Regulation 2021/1244](#)

Association SERMI - [Website](#)

Pierre THIBAUDAT, ADPA Director General pierre.thibaudat@adpa.eu

ADPA, l'association européenne des éditeurs de données automobiles, vise à garantir un accès équitable aux données et informations nécessaires à la réparation et à l'entretien des 280 millions de véhicules circulant sur les routes européennes, contribuant ainsi à leur bon état de marche tout au long de leur durée de vie. Ses membres conçoivent et fournissent des solutions compétitives, innovantes et multimarques aux opérateurs de l'après-vente automobile. Fondée en 2016 et basée à Bruxelles, ADPA est membre de AFCAR, l'Alliance pour la liberté de la réparation automobile dans l'Union européenne, et du FAAS, le Forum pour la durabilité de l'après-vente automobile.